



# Commune de DORTAN (01590)

3. Domaine et patrimoine  
3.2 – Aliénations

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025 N° 2025-010

Nombre de conseillers :

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 17

Date de la convocation :

1<sup>er</sup> avril 2025

Vote	
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 15 avril 2025
- affichage du 15/04/2025 au 14/06/2025

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

**PRESENTS** : Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Janine DURET – Christophe DAVID-HENRIET – Jean-Claude GAILLARD – Josiane TOURRES - Joël SUBTIL – Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER – Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Jérôme VERGNE – Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI (arrivé à 18h40) – Emeline BAPTISTA

**EXCUSEES** : Lydie GENAUDET (pouvoir à Janine DURET) – Arielle PENAZZI (pouvoir à Lionel CORNATON)

**ABSENTES** : Aurore DUPLESSIS – Gulperi BILICI

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude GAILLARD

### OBJET :

- **CESSION PARTIE  
PARCELLE B 613 –  
CONSORTS  
LEFRANÇOIS  
/GRASSET  
FRANÇOISE**

Mme le Maire explique aux conseillers que M. et Mme LEFRANÇOIS et Mme GRASSET Françoise ont fait part de leur souhait d'acquérir, pour chacun d'eux, une partie d'une parcelle communale contiguë à leur propriété respective.

Les deux parties de la parcelle concernée par la vente, ont une superficie estimée de 220 m<sup>2</sup> pour celle cédée à M. et Mme LEFRANÇOIS, et 440 m<sup>2</sup> pour celle cédée à Mme GRASSET. Elles sont cadastrées section B 613, et situées lieu-dit « Sur la Roche », en Zone N du Plan Local d'Urbanisme.

Le pôle d'évaluation domaniale a été saisi pour avis le 15 janvier dernier. Au vu de l'estimation de ce dernier, Mme le Maire propose de céder les deux parties de terrain pour un prix de 1€ du m<sup>2</sup>, les frais de notaire et géomètre restant à la charge des acquéreurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- DECIDE la cession d'une partie de la parcelle B 613 sise Lieu-dit « Sur la Roche », d'une superficie estimée de 220 m<sup>2</sup> à M. LEFRANÇOIS Gérard et Mme LEFRANÇOIS Brigitte pour la somme de 1€ du m<sup>2</sup>.
- DECIDE la cession d'une partie de la parcelle B 613 sise Lieu-dit « Sur la Roche », d'une superficie estimée de 440 m<sup>2</sup> à Mme GRASSET Françoise pour la somme de 1€ du m<sup>2</sup>.
- MANDATE Mme le Maire pour signer l'acte de vente ainsi que tous documents s'y rapportant.
- PRECISE que les frais d'acte et de géomètre afférents à cette opération seront à la charge des acquéreurs.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,  
Marianne DUBARE



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CESSION PARTIE PARCELLE B 613 AUX CONSORTS LEFRANCOIS ET  
MME GRASSET FRANCOISE

.....  
Date de décision: 07/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : DEL2025010

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20250407-DEL2025010-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .2  
Domaine et patrimoine  
Alienations

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : DEL 2025-010 DU 07042025 CESSION PARTIE PARCELLE B613.pdf ( 99\_DE-001-210101481-20250407-DEL2025010-DE-1-1\_1.pdf )